



## Ordonnance de télécom CRTC 2011-358

Version PDF

Ottawa, le 1<sup>er</sup> juin 2011

Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Norouestel Inc.	876	le 28 avril 2011	le 1 <sup>er</sup> juin 2011

Secrétaire général